

AVIS DE L'ARES

N° 2021-23 DU 28 SEPTEMBRE 2021

Rupture d'une convention liant quatre établissements d'enseignement de promotion sociale et création de deux nouvelles codiplomations pour l'organisation du bachelier en informatique de gestion

Considérant les articles 21, 1°, et 88, 1°, du décret « Paysage »¹;

Considérant la rupture d'une convention de codiplomation, préexistante à l'entrée en vigueur du décret « Paysage », qui liait les IEPSCF de Péruwelz, de Colfontaine, de Mouscron et l'IPEPS de Wallonie Picarde pour l'organisation du bachelier en informatique de gestion ;

Considérant les deux conventions de codiplomation entre, d'une part, l'IESPCF de Péruwelz et l'IEPSCF de Colfontaine, ainsi qu'entre EAFC Mouscron Wallonie Picarde et l'IPEPS de Wallonie Picarde, transmises à l'ARES respectivement le 14 juin 2021 et le 4 août 2021;

Considérant que les quatre partenaires sont bien habilités à organiser les cursus de bachelier en informatique de gestion au sein du même pôle;

Considérant que les deux conventions de codiplomation sont conformes à l'article 82 du décret « Paysage »;

Considérant que l'offre de formation, sur le territoire géographique concerné, est modifiée dans le sens d'une rationalisation de l'offre de formation étant donné que les quatre établissements possédaient une habilitation individuelle;

L'ARES formule, à l'endroit des deux nouvelles codiplomation l'avis suivant :

AVIS

L'ARES émet un avis **favorable** à l'endroit de la codiplomation pour le bachelier en informatique de gestion entre les IEPSCF de Péruwelz et de Colfontaine ainsi qu'entre EAFC Mouscron Wallonie Picarde et l'IPEPS de Wallonie Picarde:

Domaine 17 des Sciences

1° IESPCF de Péruwelz (N°FASE 1637) et l'IEPSCF de Colfontaine (N°FASE 1287)

» Arrondissements dans lesquels les cours sont organisés : Mons (53) et Tournai-Mouscron (57)

¹ Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

- » Établissement référent : IEPSCF de Colfontaine
- » Bachelier en informatique de gestion

2° EAFC Mouscron Wallonie Picarde, anciennement dénommé IEPSCF Mouscron-Comines (N°FASE 1345) et l'IPEPS de Wallonie Picarde (N° FASE 1737)

- » Arrondissement dans lequel les cours sont organisés : Tournai-Mouscron (57)
- » Établissement référent : EAFC Mouscron Wallonie Picarde
- » Bachelier en informatique de gestion

Prise d'effet des conventions et des co-habilitations conditionnelles : année académique 2021-2022

Les annexes du décret "Paysage" devront être modifiées en conséquence, en supprimant les quatre habilitations que possèdent individuellement ces établissements et en intégrant les deux nouvelles codiplomations dans l'annexe concernant les habilitations conditionnées.

—